

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES

Ce lieu est dédié aux jeunes

CONDITIONS D'ADMISSION ET ACTIVITÉS

- L'Espace Jeunes de Saint Gilles est ouvert à tous les jeunes à partir de 14 ans (année en cours) et jusqu'à 18ans (année en cours) Saint-Gillois ou parrainé par un Saint-Gillois.
- Toute personne ayant accès à l'Espace Jeunes doit respecter le règlement intérieur. Il devra être signé par le jeune et son représentant légal.
- Chaque jeune doit pouvoir justifier d'une responsabilité civile.

DROITS DU JEUNE

En participant à la vie de l'Espace Jeunes, chacun a le droit de :

- S'exprimer et d'être écouté
- D'être respecté
- De donner vie aux locaux en participant à des projets, des activités, des soirées ou en faisant des propositions (concerts, sorties etc...)

DEVOIRS DU JEUNE

- La consommation de tabac et d'alcool est interdite au sein de la structure.
- Aucune personne en état d'ébriété ne sera acceptée.
- La consommation de produits stupéfiants est interdite (L'article L. 628 du code pénal interdit tout usage de produits stupéfiants)
- Respect des autres, du matériel et des locaux.
- Le respect de tous (jeunes, animateurs, adultes, voisins, prestataires...) est indispensable au sein de l'Espace Jeunes comme à l'extérieur.
- Du matériel est mis à disposition: c'est en le respectant que l'Espace Jeunes restera un endroit agréable.
- Obligation de s'inscrire sur le cahier de présence chaque jour

RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

- Tout acte de violence, de dégradation ou de non respect de ce règlement intérieur pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive selon l'importance des faits.
- En aucun cas, l'Espace Jeunes ne sera responsable des vols, disparitions ou détériorations des vêtements ou autres objets divers dans ses locaux ou lors des sorties.

Signature du jeune,
précédé de «lu et approuvé»

Signature du représentant légal,
précédé de «lu et approuvé»